



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU CHEF DE SERVICE POLITIQUES EDUCATIVES AU SEIN DU POLE CITOYENNETE - CM/21/071**

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la fusion des services actuels «Enfance » et « Affaires scolaires », regroupés sous l'appellation « Service Politiques éducatives » et sous la responsabilité de la Chef de service Affaires scolaires actuelle, il est proposé de créer un poste d'Adjoint au chef de service, afin de la seconder dans l'encadrement de ce service mutualisé.

Les missions de ce poste seront les suivantes :

### Mission 1 : Participation à l'encadrement des activités du service Politiques Educatives dans la dimension « enfance / jeunesse » :

- Participation à l'élaboration du projet politique territorial éducatif
- Mise en œuvre le Projet Educatif Local
- Mise en place, suivi, transmission et contrôle des Projets d'accompagnement individuels dans les écoles et dans l'ALSH (PAI)
- Mise en place et suivi des PPMS au sein des établissements scolaires en lien avec les services de l'Education Nationale, les partenaires et les services de la ville (sécurité, travaux...)
- Auprès du chef de service, coordination des projets de service (animation, direction, formation interne, échanges de savoirs...)
- Encadrement des équipes en l'absence du responsable de service
- Participation active aux réunions de service
- Participation au comité de vie scolaire en cas d'absence du Chef de service
- Gestion et mise en place des services minimum en cas de grève

### Mission 2 : Activités administratives :

- Contrôle du suivi budgétaire du service
- Réalisation des déclarations en lien avec les partenaires CAF et jeunesse et sports
- Gestion des documents administratifs pour les assemblées délibérantes et commissions (délibérations, décisions, préparation des commissions...)

Cette création de poste (à temps complet) est adossée au tableau des emplois au grade d'Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	+1 (temps complet)	2

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste adossé au grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe, nécessaire au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel permanent, sous réserve de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'avis du Comité Technique du 9 avril 2021,

**VU** le tableau des emplois mis à jour dans la délibération CM/21/.. du 12 avril 2021,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint au Chef de service Politiques Educatives au sein du Pôle Citoyenneté et à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), dans les conditions décrites plus haut,

**DIT** que ce poste figurera dans le tableau des emplois,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 13 avril 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

